

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 mai 2021 à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le vendredi 14 mai 2021 à 18h00.

Présents : Pierre BARNIER, Ivan BOUVET, Elisabeth COSTET, Pierre DELAYGUE, Pascal DELORME, Jean-Marie FOUTRY, Sandra ROSSET, Hervé SPAES, Guy VALETTE

Absents excusés : Daniel GUYON-VEUILLET (procuration à Pascal DELORME), Yoan LIOTARD

Secrétaire de séance : Sandra ROSSET

Ouverture de séance à 18h00

Ordre du jour :

Préambule : consultation des conseillers municipaux concernant le maintien de l'organisation des élections départementales et régionales. Les conseillers municipaux sont défavorables au maintien.

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 10 avril 2021
2. Délibération : Autorisation d'emprunt auprès de la Banque des territoires
3. Délibération : création d'un nouveau poste Adjoint administratif
4. Délibération : Astreinte des Employés communaux
5. Elections Départementales et Régionales
6. Voirie
7. Locataire
8. M. Guth
9. Formation des élus
10. Bulletin municipal
11. Journée Amicale Rochepaule
12. Dépôt d'ordures au tir aux pigeons
13. Formation ambroisie
14. Formation Elu employeur
15. Chemin de randonnées

1. Approbation du CR (compte rendu) du CM du 4 avril 2021

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

2. Délibération : Délibération d'autorisation d'emprunt (Demande de Banque des Territoires)

L'achat des immeubles devrait intervenir au début juin. Pour financer, nous avons obtenu des aides financières puisqu'il s'agit de logements sociaux ainsi que d'autres aides de différents organismes. Les subventions de la Région ainsi que le bonus relance ne donnent, pour l'instant, aucun chiffre définitif. Pour bénéficier du bonus relance, nous devons entamer les travaux avant le 21.06.2021. Nous avons reçu la promesse de 100'000€ du Conseil Régional. Les subventions demandées à la DETR se montent à 300'000€, ce qui a avait été envisagé en 2020 si on reportait notre demande à 2021. L'emprunt se monte à 568'000 €.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à faire la demande de prêt à la Banque des Territoires pour un montant de 568'000€. Début juillet, nous recevrons la somme de 170'000€ pour acheter les bâtiments. Début des remboursements en 2023.

Vote à l'unanimité.

3. Délibération : création d'un nouveau poste Adjoint administratif

Pourquoi créer un nouveau poste : il y a une urgence au niveau du classement et archivage des documents de la Mairie. Egalement, afin d'envisager le départ à la retraite d'André Delaygue, il faudrait engager une personne pour effectuer la transition au mieux. Idéalement après le départ d'André, il faudrait un poste à 75% d'un temps plein.

Vote à l'unanimité.

4. Délibération : Astreinte des Employés communaux

Lecture du projet de délibération pour la mise en place des astreintes des employés communaux pour le déneigement, évènements, etc.

Vote à l'unanimité.

5. Elections Départementales et Régionales

Les élections auront lieu le 20 et 27 juin. Elles auront lieu dans le même lieu mais dans deux espaces différents avec un circuit différent. Nous n'avons pas pu acheter d'autres d'isoloirs et donc nous devons en disposer un d'un côté et deux de l'autre. La liste des personnes qui tiendront les bureaux de vote sera fournie à la préfecture. Pour les non vaccinés, il faudra pratiquer des autotests fournis par l'Etat.

Réunion de préparation des élections le 29 mai à 10h00.

6. Voirie

a. Occupations illégales de l'espace publique

A Rayon, au Portier et à Mars, fermeture du chemin du GR et dégradation du chemin de Peyrhomme (un courrier sera envoyé). Un courrier sera également adressé à toutes les personnes s'appropriant les espaces publics avec possibilité d'envisager des conventions selon la situation (courrier, géomètre et huissier).

b. Régularisation des constructions

Envoyer un courrier pour la régularisation de Fontbonne, Chemin du Pinet, La Faurie.

c. Convention avec le Relais de Rochepaule

Refaire la convention avec le « Relais de Rochepaule » pour l'utilisation de l'espace publique à titre gracieux pour installer sa terrasse.

d. Réfection des murs

Organiser la réfection des murs du cimetière et de la salle polyvalente.

e. Régularisation des chemins

Prendre contact à un commissaire enquêteur pour finaliser la régularisation des chemins.

7. Locataire

Lecture des échanges de courrier avec la locataire de l'appartement au-dessus de la Poste (passage de l'huissier).

8. M. Guth

Le recommandé qui lui a été envoyé n'a pas été retiré. Selon la procédure, il faut renvoyer un nouveau recommandé pour lui demander d'enlever ces véhicules de son jardin. Puis faire passer l'huissier.

9. Formation des élus

L'AMF nous a mis en garde des démarchages de sociétés privées qui proposent des formations pour les élus. Les formations ne sont aucunement obligatoires mais les élus peuvent s'inscrire à des formations et bénéficier d'un fond DIF (Droit Individuel à la Formation). Il faudra porter les frais de formation au budget.

10. Bulletin municipal

Qui peut prendre en charge le bulletin municipal ? Ecrire un article sur l'hôtel Mounard. Ivan se propose de faire un article sur la voirie. Chemins de randonnées. Ambroisie, chenilles processionnaires, frelons asiatiques. Contacter les associations. Raymond Depardon, écris sur Rochepaule.

11. Journée Amicale Rochepaule

Organisation de la journée amicale Rochepauloise, le 21 août 2021 avec une exposition d'artistes Rochepaulois. A réfléchir sur l'organisation du reste de la journée.

12. Dépôt d'ordures au tir aux pigeons

Trouver une solution pour empêcher le dépôt d'ordure à l'endroit réservé aux déchets verts. Ce terrain est loué à un particulier.

13. Formation ambroisie

Demander aux employés municipaux qui veut se former le 11 juin à Bourg Lès Valence.

14. Formation Elu employeur

Jean-Marie Foutry et Pierre Barnier iront à la formation du 26 mai 2021 à 16h à Davezieux sur le rôle de l'élu employeur.

15. Chemin de randonnées

Le responsable départemental nous a confirmé qu'il était possible d'ouvrir et de baliser des chemins de randonnées pour autant que l'on ne reprenne pas les balisages existant.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h00.